



## **SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR**

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

**Nice, le 13 juin 2022**

### **Monsieur le Directeur**

Direction du Bien – Être, de la Santé au Travail et du Dialogue Social  
3 rue Raoul BOSIO  
06364 Nice cedex 4

*Objet : Protocole électoral*

Monsieur le Directeur du Bien – Être, de la Santé au Travail et du Dialogue Social,

Lors de la réunion du 31 mai relative au protocole électoral, nous avons eu une longue discussion sur les difficultés, pour plusieurs services, de laisser leurs agents se rendre aux bureaux de vote et sur la nécessité de recourir au vote par correspondance, pour ces derniers.

En effet, l'article 43 du décret n°2021-571 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics stipule que : «Les agents autres que ceux mentionnés aux deux alinéas précédents votent à l'urne, sauf s'il a été décidé de recourir au vote par correspondance ».

A l'issue de notre discussion, Madame la responsable au dialogue social nous a demandé de lister les services qui pourraient faire l'objet d'un vote exclusivement par correspondance.

Forts des expériences des élections de 2018, nous souhaitons que tous les services en gestion de l'humain aient recours à ce dispositif.

Nous estimons que les agents des écoles, les agents des crèches et les assistantes maternelles pourraient en faire l'objet pour la Ville de NICE.

Il en est de même pour les agents des EHPADs et des soins à domicile du CCAS.

Pour beaucoup, ils sont assujettis à des taux d'encadrement avec lesquels il est impossible de transiger.

De plus, nous proposons de retenir les agents des routes et de la collecte pour la Métropole.

.../...

En effet, les agents de la collecte travaillent principalement de nuit et hors des horaires d'ouverture des bureaux de vote.

Les agents des routes seront certainement mobilisés, le 8 décembre 2022, aux opérations de déneigement des axes routiers.

Pour finir, et faisant suite à la longue discussion sur d'éventuels problèmes relatifs aux candidatures sur certaines listes électorales, nous réitérons notre proposition formulée en séance, à savoir l'envoi par la Direction des ressources humaines d'un accusé de réception à chaque candidat inscrit sur les listes électorales.

Cette mesure sera de nature à faire disparaître toute irrégularité qui pourrait survenir.

Nous espérons que nos propositions retiendront toute votre attention.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur du Bien – Être, de la Santé au Travail et du Dialogue Social, en l'expression de nos salutations distinguées.

**P/o Le Syndicat CGT NMCA  
Le Secrétaire Général**



**Hugues JEFFREDO**